

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 08 AVRIL 2022**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Présents à la séance : 11

Date de convocation : 04/04/2022

Date d'affichage : 12/04/2022

Présents : MM BRETIN Christian, ROUX Philippe, BOUGAUD Josiane, COLONAZET Nathalie, LIEVIN Daniel, DAUVERGNE Eliane, MENUILLARD Aline, LAZZARONI Anthony, RIVATTON Xavier, PETITJEAN Cyril, SEGON Astrid.

Absents excusés : M. FORAS Annie donne procuration à Mme BOUGAUD Josiane.
M. GAUDILLAT Bruno donne procuration à Mme DAUVERGNE Eliane.
Mme JOUFFROY Brigitte a annoncé qu'elle arriverait avec du retard.

Secrétaire : M. LAZZARONI Anthony.

1/ Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 12 mars 2022 :

Le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 12 mars 2022 a été approuvé à l'unanimité.

2/ Délibération vote du compte de gestion et compte administratif 2021 M14 et M49 :

Madame l'Adjoint au Maire, Nathalie COLONAZET présente le dossier.

**Compte administratif 2021
Commune (M 14)**

Recettes Fonctionnement	
013 – Atténuation de charges	5 045.49 €
042 – Opération d'ordre transfert entre sections	79 864.21€
070 – Produits des services	154 144.49 €
073 – Impôts et taxes	457 488.60 €
074 – Dotations et participations	321 051.03 €
075 – Autres produits gestion courante	97 811.60 €
077 – Produits exceptionnels	82 922.69 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 198 328.11 €

Recettes Fonctionnement	
013 – Atténuation de charges	5 045.49 €

042 – Opération d'ordre transfert entre sections	79 864.21€
070 – Produits des services	154 144.49 €
073 – Impôts et taxes	457 488.60 €
074 – Dotations et participations	321 051.03 €
075 – Autres produits gestion courante	97 811.60 €
077 – Produits exceptionnels	82 922.69 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 198 328.11 €

Dépenses Investissements	
040 – Opération d'ordre entre section	79 864.21 €
010 – Dotations fonds divers réserves	10 629.26 €
013 – Dotations fonds divers réserves	5 134.00 €
016 – Remboursement d'emprunts	557 396.68 €
020 – Immobilisations corporelles	4 212.00 €
204 – Subventions d'équipement versées	0 €
021 – Immobilisations corporelles	285 480.69 €
023 – Immobilisations en cours	51 148.41 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENTS	993 865.25 €

Recettes Investissements	
10222- FCTVA	118 038.80 €
13 – Subventions d’investissement	124 771.10 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	890.00 €
24 - Produits de cessions	183 873.46 €
040 – Opérations d’ordre entre sections	6 034.56 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENTS	433 607.92 €

Résultat de l'exercice 2021
Section fonctionnement :

RECETTES	1 198 328.11€
DEPENSES	871 718.89 €
Résultat 2021 avant report	326 609.22 €
Report excédent N-1	427 149.57 €
Résultat 2021 après report	753 758.79 €

Section d'investissement

RECETTES	433 607.92 €
DEPENSES	993 865.25 € (dont remboursement par anticipation d'un prêt court terme de 500 000 €)
Résultat 2021 avant report	- 560 257.33 €
Report excédent N-1	92 358.15 €
RESULTAT 2021 après report	- 467 899.18 €

Résultat de l'exercice 2021

Sections cumulées

Section fonctionnement : 753 758,79 €

Section d'investissement : - 467 899,18 €

Résultat de l'exercice 2021 :	285 859,61 €
--------------------------------------	---------------------

Le Maire Christian BRETIN, auteur du Compte Administratif ne peut participer au vote, Mr ROUX Philippe est nommé Président de séance pour le vote du Compte Administratif de la Commune.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve le compte administratif et le compte de gestion 2021 commune M14.

Vote du Compte Administratif et de gestion M 49 2021

Compte administratif 2021
eau (M49)

Dépenses Fonctionnement	
011 – Charges à caractère général	30 966.82 €
012 – Charges de personnel	25 722.48 €
014 – Atténuation de produits	20 545.00 €
042 – Opération d'ordre entre sections	127 173.84 €
065 – Autres Charges de gestion courante	4 769.70 €
066 – Charges financières	1 883.24 €

067 – Charges exceptionnelles	410.02 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	214 171.10 €

Recettes Fonctionnement	
42 – Opérations d'ordre entre sections	2 963.62 €
070 – Produits des services	125 917.15 €
077 – Produits exceptionnels	80.00 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	128 960.77 €

Dépenses Investissements	
040 – Opération d'ordre entre section	2 963.62 €
016 – Emprunts et dettes assimilés	7 500.00 €
21 – Immobilisations corporelles	2 418.00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENTS	12 881.62 €

Recettes Investissements	
040 – Opérations d'ordre entre sections	127 173.84 €
010 – Dotations fonds divers de réserves	49 246.73 €
013 – Subvention d'investissement	103 766.45 €

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENTS	280 187.02 €
--------------------------------	--------------

Résultat de l'exercice 2021
Section fonctionnement :

RECETTES	128 960.77 €
DEPENSES	214 171.10€
RESULTAT 2021 avant report	- 85 210.33 €
Report excédent N-1	12 555.97 €
RESULTAT 2021 après report	- 72 654.36 €

Section d'investissement :

RECETTES	280 187.02 €
DEPENSES	12 881.62 €
RESULTAT 2021	267 305 .40 €
Report excédent N-1	199 103.52 €
RESULTAT 2021 après report	466 408.92 €

Résultat de l'exercice 2021
Sections cumulées

Section fonctionnement :	- 72 654,36 €
Section d'investissement :	466 408,92 €

Résultat de l'exercice 2021 :	393 754,56 €
-------------------------------	--------------

3/ Délibération examen et vote du taux d'imposition année 2022 :

Monsieur Le Maire, BRETIN Christian présente le dossier.

La réforme des taxes communales

Depuis 2021, les communes ne doivent pas voter le taux de la taxe d'habitation. Le taux du Foncier Bâti majoré de - l'ex taux départemental est devenu le nouveau taux communal de référence à compter de 2021.

La perte de ressources de la taxe d'habitation des résidences principales est compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés Bâties (TFPB).

Le transfert de la part départementale du Foncier Bâti se traduit par un « réhaussement » du taux communal de TFPB : le taux départemental de TFPB vient s'additionner au taux communal.

En 2021, les taux se présentait de la façon suivante :

Le TFPB du département : 24,36 %,

Le TFPB de la commune : 16,69 %,

En 2021, nous avons délibéré pour un taux global de 41,05 %.

Ainsi, nous n'avons pas augmenté la part communale.

En revanche pour cette année, nous souhaitons augmenter la part communale. A cela trois raisons :

- Les augmentations très considérables des prix et services ont affecté notre trésorerie et vont continuer à le faire cette année encore.
- Nous constatons une hausse généralisée des prix notamment au niveau des énergies.
- Nous avons mis en œuvre des travaux extrêmement conséquents au sein de notre commune pour la sécurité et le mieux vivre à Cousance. Ces travaux d'investissement vont se poursuivre encore cette année.

Depuis 8 ans, nous n'avons jamais augmenté la pression fiscale, cette année nous souhaitons une légère augmentation sur une seule Taxe Foncière : celle des Propriétés Bâties.

Ainsi, nous proposons un nouveau taux d'imposition pour 2022 à 41,80 % au lieu de 41,05 %.

Pour la taxe foncière sur le non bâti nous proposons la reconduction du taux soit 36,52 %.

Le gain de taxe foncière sur les propriétés bâties pour la commune sera de 12 300 €, l'augmentation annuelle par foyer fiscal cousançois sera de l'ordre de 24 € environ.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte l'augmentation du taux de la taxe foncière bâti, soit comme suit :

Taxes	Taux d'imposition Cousance
Taxe foncière bâti	41,80 %
Taxe foncière non bâti	36,52 %
	Reconduction du taux 2021

Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

4/ Délibération examen et vote du budget primitif 2022 M14 et M49 :

Madame l'Adjoint au Maire, COLONZET Nathalie présente le dossier.

BUDGET COMMUNAL 2022/ M57

BUDGET PREVISIONNEL		
SECTION de FONCTIONNEMENT		
Dépenses		BP 2022
011	Charges à caractère général	475 576.00 €
012	Charges de personnel	318 404.00 €
014	Atténuations de produits	7 500.00 €
023	Virement à la section d'investissement	250 000.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	18 198.00 €
63	Impôts, Taxes et versements assimilés	0.00 €
65	autres charges de gestion courante	241 345.00 €
66	charges financières	8 500.00 €
67	Charges exceptionnelles	600.00 €
68	Dotations aux amortissements	190.00 €
		1 320 313.00 €
Recettes		BP 2022
002	Excédent reporté	285 859.61
013	Atténuations de charges	5 000.00 €
042	Opérations d'ordre entre section	1 500.00 €
70	Produits des services	164 504.95 €
73	Impôts et taxes	442 364.00 €
74	Dotations et participations	319 084.00 €
75	Autres produits gestion courante	101 000.00 €
76	Produits financiers	0.00 €
77	Produits exceptionnels	1 000.44 €
		1 320 313.00 €

21568	Autre matériel et outillage	2200.00
	Extincteur et alarme	1600.00
	Plan évacuation incendie	600.00
21571	Matériel roulant	0.00
21578	Autre matériel et outillage	2000.00
	Prévision achat matériels divers	2000.00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	310.80
	Pompe a gazoil	310.80
2158	Autres Matériels et outillage	48300.00
	Perceuse visseuse	300.00
	Tondeuse	48000.00
2181	Autres immobilisations corporelles	0.00
2183	Matériel de bureau et inform.	8000.00
	Informatique	4000.00
	Caméra	4000.00
2184	Mobilier	13500.00
	achat divers	2500.00
	Pots fleurissement	5000.00
	garage 2 roues	6000.00
2188	Autres immo corporelles	1300.00
	Machine à Laver (Logt urgence)	300.00
	Budget équilibre	1000.00
2312	Aménagement Terrain	56121.00
2313	Constructions	188948.00
	Travaux Gymnase	188948.00
238	Avance / Cde Immob	15621.02
	TOTAL	1608600.82

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents le budget M57 2022.

BUDGET EAU 2022

M49

COUSANCE		
BUDGET M49		
SECTION de FONCTIONNEMENT		
Dépenses		BP 2022
	REPORT N-1	72 654.36 €
011	Charges à caractère général	64 730.00 €
012	Charges de personnel	25 900.00 €
014	Atténuations de produits	21 000.00 €
023	Virement à section d'investissement	0.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	127 173.84 €
065	autres charges de gestion courante	7 400.00 €
066	Charges financières	2 560.20 €
067	Charges exceptionnelles	401.60 €
068		0.00 €
		321 820.00 €
Recettes		BP 2022
002	Excédent reporté	0.00
42	Opérations d'ordre entre sections	5 038.95 €
70	Produits des services	166 700.00 €
74	Subventions d'exploitation	150 000.00 €
77	Produits exceptionnels	81.05 €
		321 820.00 €

Cousance		COMMUNE	
BUDGET M49			
SECTION d'INVESTISSEMENT			
Dépenses		CA 2021	BP 2022
001	Solde d'exécution d'investissement reporté		0.00 €
040	Opérations d'ordre entre sections déficit		5 038.95 €
16	Emprunts et dettes assimilés		10 240.00 €
041	Opérations patrimoniales		32 465.65 €
21	Immobilisations corporelles		835 340.40 €
			883 085.00 €
Recettes			BP 2022
001	Solde d'exécution d'investissement reporté		466 408.92 €
016	Emprunt et dettes assimilées		220 000.00 €
021	Virement section exploitation		0.00 €
040	Opérations d'ordre entre sections		127 173.84 €
041	Opérations patrimoniales		32 465.65 €
10	Dotations fonds divers de réserves		0.00 €
13	Subvention d'investissement		37 036.59 €
16	Emprunts et dettes assimilés		0.00 €
			883 085.00 €

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents le budget M49 2022.

5/ Délibération pour différents avenants chantier entrée Nord :

Monsieur Christian BRETIN, Maire présente le dossier.

Le chantier entrée Nord se met en œuvre actuellement pour la partie qui débute à la limite de l'entrée Nord de Cousance et qui se termine pour l'instant au niveau de la petite esplanade de la Grenette.

La partie 2 s'établissant entre l'esplanade de la Grenette et la rue Marchand se mettra en chantier dès que cette fraction de voirie sera au niveau de l'assainissement établi en réseau séparatif.

Calendairement, les travaux selon notre maître d'œuvre devraient débuter au début de l'année 2023 et ils se finaliseront cette même année.

Ce grand chantier dont le budget global s'établit à 340 768 € HT avant subventions est subventionné au taux de 40 %.

Précisément concernant ce chantier qui est en passe d'être terminé le mois prochain, nous avons un certain nombre de coûts supplémentaires liés à des infrastructures qui n'étaient initialement pas prévues.

Il s'agit d'une noue qui représente l'actuelle partie enherbée avec fossé depuis la Snop et qui se termine à l'entrée de la première villa résidence de Monsieur et Madame Roubez.

Ce chantier représente un coût HT de 4 371,60 € HT.

C'est l'entreprise Petitjean qui le mettra en œuvre.



L'aménagement du carrefour rue de la Gare, Grande Rue nécessite l'aménagement d'un trottoir élargi et la pose d'une balustrade en bois.

Le budget concernant le béton désactivé pour une superficie de 90 m² s'établit à 4 056,00 € HT.

Le budget concernant la balustrade en bois d'une longueur de 30 mètres avec barrière et pavé pierre pour établir le raccord entre le béton désactivé et la clôture s'établit à 16 477,13 €.



Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte les 3 avenants pour le chantier entrée Nord. AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

6/ Délibération pour différents avenants chantier gymnase :

Monsieur Christian BRETIN, Maire présente le dossier.

L'aménagement de l'entrée, des sanitaires et des vestiaires du gymnase est en cours.

Le marché initial s'établit à 115 187 € HT et il est subventionné à hauteur de 53 %.

Six métiers mettent en œuvre ces travaux :

- Maçonnerie,
- Menuiserie,
- Plâtrerie peinture,
- Carrelages faiènces,
- Electricité,
- Sanitaires plomberie.

Nous sommes aujourd'hui soumis à des avenants concernant les métiers suivants :

- Maçonnerie : la tranchée initiale destinée à l'évacuation des eaux usées a été estimée sur une longueur insuffisante. Il convient aussi de créer une tranchée extérieure pour rejoindre le tampon situé sur le parking.

La plus-value de ces travaux est de 3 990,19 € HT.

- Menuiserie : les cabines de vestiaire doivent bénéficier de bancs intégrés.

Quant aux casiers personnels, nous souhaitons qu'ils soient équipés de rayonnages et de gâches à clés spécifiques pour les utilisateurs.

La plus-value pour ces équipements supplémentaires est de 1 970,48 € HT.

La grande porte à double battant qui sépare l'entrée de l'espace sportif du gymnase devra finalement être changée.

Son état général après plus de 30 ans d'utilisation laisse à désirer et il convient de d'installer une porte neuve.

Le budget de celle-ci est de 1 440,90 € HT.

- Plâtrerie Peinture : il était prévu au niveau du marché d'appliquer de la peinture sur le revêtement mural existant. Après analyse et différents essais, cette technique ne convient pas selon Lucky Megard. Son avis est unanimement partagé.

Aussi, il convient de procéder à la suppression de ce revêtement mural épais qui était destiné à améliorer les qualités phoniques très médiocres de cette salle et d'appliquer un nouveau revêtement.

Coût de cette plus-value 2 118,06 € HT.

Le couloir de distribution vers les vestiaires et les sanitaires devait initialement être peint.

Or les travaux ont quelque peu dégradé les murs d'une part et quelques fentes sont apparues.

Ce qui n'autorise pas cette approche, il convient d'appliquer une toile de verre crépie.

Cette plus-value est de 2 466,00 € HT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte les avenants présentés ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

7/ Délibération achat de matériel au profit du service technique :

Monsieur Le Maire, BRETIN Christian présente le dossier.

Tondeuse Autoportée et balayeuse

Notre tracteur tondeuse Kubota âgé de 15 ans arrive « en fin de vie ».

Les réparations que nous devons réaliser sont de plus en plus fréquentes et coûteuses. C'est quasiment 18 500 € de réparation qui ont été facturées ces deux dernières années.

Aussi, il nous paraît raisonnable d'acquérir aujourd'hui du matériel neuf.

Après de multiples négociations auprès de différents fournisseurs :

- Jardival à Lons-le-Saunier,
- Jura Motoculture à Orgelet,
- Terre Comtoise à Saône (25).

C'est Jardival qui est le mieux-disant, sur le prix et les conditions de reprise et de suivi.

Les conditions sont les suivantes :

Autoportée Grillo FD2200TS : 36 688,80 € HT	}	TVA 20 %
Plateau de coupe 155 cm : 4 242,40 € HT		
Kit pour adaptation balayeuse : 384,00 € HT		
Remise Jardival et Grillo : - 2 000,00 € HT		
1 ^{ère} révision dès 50 heures / 679,00 € OFFERT		

Autres conditions :

- Machine de prêt équivalente en cas d'immobilisation de la machine de plus de 72 heures,
- Garantie 2 ans.

BALAYEUSE

- Balayeuse Kersten avec accrochage sur tondeuse frontale, bac de vidange, bac vidange hydraulique et brosses latérales, largeur 130 cm.
- Orientation manuelle gauche, droite 30 degrés.
- Balai à 5 rangées
- Prix : 6 757,77 € HT (TVA à 20 %)

Coût total de l'opération d'investissement :

Tondeuse autoportée Grillo toute équipée : 39 315,20 € HT

Balayeuse Kersten toute équipée : 6 757,77 € HT

TOTAL GENERAL : 46 072,97 € HT

Eléments complémentaires

- Le groupe Jardival effectue une reprise immédiate de notre ancien Kubota pour 6 500 €.

- De plus, notre ancienne balayeuse que nous n'utilisons plus actuellement du fait de sa faible efficacité et de son inadaptation à nos travaux dans le cimetière notamment est en dépôt vente chez Jardival pour 7 000 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte les devis d'un montant de 46 072,97 € HT pour l'acquisition d'un tracteur tondeuse et d'une balayeuse comme énoncé ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

8/ Délibération subvention pour la FNACA :

Monsieur Le Maire, BRETIN Christian présente le dossier.

L'association des anciens combattants, la FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie) n'a pas bénéficié de sa subvention annuelle au titre de l'année 2021.

Nous vous proposons de rattraper ce retard que nous regrettons, en affectant à cette association très active qui honore à chaque date mémorielle ses anciens combattants la somme de 200 €. C'est Jacques Fléchon de Cousance qui assure la présidence avec beaucoup d'assiduité et d'engagement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, accepte de verser à la FNACA la subvention 2021 sur l'année 2022 car elle a été omis sur l'année précédente.

AUTORISE le Maire à effectuer le mandat correspondant.

9/ Délibération approuvant la modification simplifiée du PLU :

Monsieur le Conseiller Délégué à l'Urbanisme, ROUX Philippe présente le dossier.

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ;

DECIDE approuver la modification simplifiée du plan local d'urbanisme telle qu'elle apparaît au dossier annexé à la présente délibération et qui porte notamment sur les points suivants :

- Empêcher le changement de destination des pas de portes des commerces et artisans situés en rez de chaussée des deux côtés Est et Ouest de la grande rue, entre la parcelle B 121 au Nord-Ouest et B 391 au Sud-Ouest et repéré par une trame graphique en vert dans le nouveau plan de zonage du règlement graphique annexé à la présente délibération.
- Autoriser la construction de piscine en zone agricole sous réserve que les constructions attenantes soient situées également en zone agricole et en aucun cas en zone UA ou UB.
- Autoriser une hauteur de clôture de 2 mètres en limite d'emprise publique et de 2,6 mètres en limite séparative.
- Autoriser en zone agricole l'alimentation en eau potable à partir d'une source privée sous réserve du respect des réglementations sanitaires et de l'acceptation de contrôles.
- En zone UB instituer une règle unique de recul des constructions d'au moins 3 mètres par rapport à la voie publique.
En zone A autoriser l'implantation de constructions en limites séparatives soit sur celles-ci, soit avec un recul d'au moins 3 mètres.

DIT que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R153-20 à R.153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie de Cousance durant un mois et d'une mention dans un journal habilité à publier les annonces légales ;

DIT que, conformément à l'article L.133-6 du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme modifié est tenu à la disposition du public à la mairie de Cousance aux jours et heures habituels d'ouverture.

DIT que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

La présente délibération, accompagnée du dossier de plan local d'urbanisme modifié qui lui est annexé, sera transmise au préfet.

10/ Délibération renouvellement contrat d'accompagnement dans l'emploi de Monsieur GALLAT Jean à compter du 02 mai 2022 :

Monsieur Le Maire, BRETIN Christian présente le dossier.

Le Contrat Unique d'Insertion de 15 heures hebdomadaires d'une durée de 6 mois, concernant Monsieur Jean Gallat arrive à échéance le 1^{er} mai 2022.

Sur notre demande, le Pôle des Solidarités du Conseil Départemental du Jura a accepté un renouvellement de cette convention pour une durée de 6 mois, à compter du 2 mai 2022, pour une « Activité Citoyenne » de 15 heures hebdomadaires.

Rappelons que les charges salariales et patronales sont intégralement prises en charge par les pouvoirs publics.

Selon nos échanges, il y a de fortes probabilités que cette convention soit à nouveau renouvelée à l'issue de cette période de 6 mois.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte de renouveler le contrat d'accompagnement dans l'emploi de Mr Gallat Jean à compter du 2 mai 2022.

AUTORISE le Maire à signer le contrat.

11/ Délibération renouvellement contrat de Madame CLAUDIN Angélique à compter du 17 juillet 2022 :

Monsieur Christian BRETIN, Maire présente le dossier.

Le Contrat à durée déterminée de 4 heures 30 hebdomadaires d'une durée de 1 an, concernant Madame CLAUDIN Angélique arrive à échéance le 16 juillet 2022.

Pour rappel Madame CLAUDIN Angélique effectue le ménage à la salle des Frères et la bibliothèque et en cas d'absence de Madame COTTIER Josette elle effectue des heures complémentaires de ménage à la mairie, salle de la Grenette et le gymnase.

Demande de renouvellement de son contrat pour une durée de 1 an soit du 17 juillet 2022 au 18 juillet 2023.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte de renouveler le contrat à durée déterminée de Mme CLAUDIN Angélique à compter du 17 juillet 2022.

AUTORISE le Maire à signer le contrat.

12/ Délibération renouvellement contrat de Madame GOUDOT Claude à compter du 1^{er} janvier 2022 :

Monsieur Christian BRETIN, Maire présente le dossier.

Claude Goudot attachée à la gestion de la bibliothèque a fait valoir ses droits pour sa retraite qui a débuté le 1^{er} juillet 2016.

La loi 2003-775 du 21 août 2003 permet le cumul d'un emploi et de la retraite.

Aussi depuis le 1^{er} juillet 2016 Claude Goudot poursuit son activité au sein de notre bibliothèque sur une base de 9 heures par semaine :

- Le mercredi de 14h00 à 18h00
- Le samedi de 9h00 à 12h00.

Le contrat qui lie notre Commune de Cousance à Claude Goudot est arrivé à son terme le 31 décembre 2021.

Claude Goudot se propose de poursuivre son activité de bibliothécaire jusqu'au 31 décembre 2022.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte de renouveler le contrat de notre bibliothécaire Claude Goudot à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 1 an.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

11/ Affaires diverses :

Monsieur Le Maire, BRETIN Christian présente ces dossiers.

- **Chapelle Notre Dame du Chêne :** Les travaux visant à consolider l'édifice puis à aménager l'environnement doivent débuter ce printemps. Tout devrait être finalisé avant l'hiver.
- **Point sécurité incendie :** Le secteur couvrant l'entreprise SAS Ferrier et la ZA La Grusillonne montre une sécurité incendie insuffisante. Aussi nous souhaitons corriger ce problème par l'implantation prochainement d'une réserve incendie dont le financement pourra être partagé avec notre Communauté de Communes Porte du Jura.
- **Ville Prudente :** La Prévention Routière qui nous a accordé 2 cœurs dans le cadre de l'opération « Ville Prudente » nous informe que notre commune est en mesure de candidater afin d'obtenir un 3^{ème} cœur. Cette obtention éventuelle serait liée aux travaux que nous mettons en œuvre à l'entrée Nord de notre commune.
- **Formation AMJ :** Monsieur Bretin rappelle aux élus qu'un catalogue de formations sera tout prochainement mis à leur disposition sous la forme numérique et papier. Ce catalogue présente des thèmes de formations qui sont tous l'expression des besoins des élus municipaux. Le temps fort de cette formation sera l'Université d'Eté qui se déroulera au Campus de Montmorot entre le 4 et le 8 juillet prochain. Il rappelle que le Droit Individuel à la Formation Elu affecte chaque année individuellement aux élus un budget pour se former.

Arrivée de Madame JOUFFROY Brigitte à 21h44

- **Travaux entrée Nord :** les travaux de l'entrée Nord se termineront avant l'été. Les travaux à finaliser sont les suivants : application de béton désactivé et d'enrobé sur les trottoirs, aménagements paysagers et nouvel enrobé sur la Route Départementale 2, puis mise en place d'une nouvelle signalisation routière.

Séance levée à 21H52
Le Maire - Christian BRETIN

